



# Danse Variations

## REGLEMENT INTERIEUR

### ADMISSION A L'ASSOCIATION DE DANSE VARIATIONS

L'admission à l'Association est soumise à une inscription dont le montant est fixé chaque année par le Bureau, et au respect du présent règlement qui devra être signé par le responsable légal et l'enfant (ou les enfants).

Nous vous rappelons que vous êtes membre de fait, et à ce titre, vous partagez la responsabilité du fonctionnement et de la gestion de l'Association.

Tout enfant de moins de 16 ans sera représenté par un de ses parents ou à défaut son représentant légal. Seuls les membres actifs, et le parent ou le responsable légal d'un (ou des) membre(s) actif(s) de moins de 16 ans, sont électeurs et éligibles.

Les Membres de Danse Variations ne prêtant leur concours qu'à titre bénévole et gratuit ne peuvent être directement mis en cause à l'occasion de litiges nés du fonctionnement ou engagements de l'Association.

### ASSEMBLEE GENERALE

L'école de danse, « Danse Variations » est une Association type loi 1901 gérée par des parents bénévoles.

**Une assemblée générale aura lieu en début de saison, y participer vous permettra de :**

- Découvrir le fonctionnement de l'association
- Comprendre le déroulement de l'année de cours de vos enfants, de la porte ouverte ou du spectacle de fin de saison
- Nous faire part de vos remarques et suggestions afin de progresser.
- Préparer l'avenir de l'école de danse.
- Intégrer le Conseil d'Administration si vous le souhaitez.
- Et enfin, montrer votre soutien aux bénévoles et professeurs qui travaillent toute l'année pour que la danse continue dans les meilleures conditions possibles.

Et cela éviterait bien des questions, des incompréhensions tout au long de la saison.

### INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTIONS

#### Modalités de paiements :

- Le règlement de la cotisation d'adhésion à l'association doit se faire en dehors du paiement de l'inscription. Cette cotisation ne sera pas rendue en cas de désistement.
- Le règlement est obligatoire au moment de l'inscription. Une année entamée est due intégralement sauf en cas de force majeure justifiée par un certificat médical au-delà de trois semaines consécutives (remboursement au prorata des cours effectués) sauf maternité. Le certificat est obligatoire pour la reprise des cours.
- **Seuls, les nouveaux adhérents**, ont les deux premiers cours de la saison à l'essai.

#### Les cours :

- Les cours sont dispensés à la salle « M.C. PIETRAGALLA », complexe sportif « Edouard LANDRAIN ».
- Un planning des cours est prévu de Septembre à Juin. Il vous est communiqué en début de saison, mis à jour et à votre disposition sur le site internet et sur le tableau d'affichage.
- L'association se réserve également le droit d'annuler tous créneaux horaires de cours si le nombre de participants est insuffisant.



# Danse Variations

- En cas d'indisponibilité de salles, les cours prévus ne pourront avoir lieu et seront annulés, l'association ne pourra procéder à leur remboursement en raison du maintien du salaire des professeurs, l'annulation de ces cours n'étant pas de notre fait.
- Il est demandé aux parents de ne pas rentrer dans la salle de cours.
- L'élève doit arriver seulement 10 minutes avant le début du cours et se préparer dans le vestiaire. Il rentrera dans la salle de cours lorsque l'autorisation lui en sera donnée par le professeur.
- Les bijoux sont interdits et les cheveux doivent être attachés.

## Absence du professeur :

- **En cas d'absence du Professeur** (*sauf congé maladie ou événements familiaux*), celui-ci est tenu de remplacer ses cours afin que le planning soit respecté. (*aux heures et aux jours fixés par l'association selon la disponibilité du Professeur et des salles*).
- L'Association dégage toute responsabilité en cas d'absence imprévue du professeur. **Les parents doivent donc s'assurer de la présence de celui-ci avant de laisser leur enfant.** Dans la mesure du possible, chaque famille sera avertie par mail ou téléphone en cas d'absence du professeur.

## Absence de l'élève :

- Toute absence d'un élève mineur devra être justifiée auprès du professeur ou de l'association (*par mail de préférence transféré ensuite aux professeurs*). Nous ne sommes pas responsables des élèves n'assistant pas aux cours.
- Il est demandé une assiduité aux cours ; celle-ci est obligatoire pour pouvoir participer au Spectacle ou représentation de fin d'année.

## CONDITIONS PARTICULIERES

### Responsabilité :

Nous vous rappelons que vos enfants restent sous votre responsabilité (*l'association n'étant responsable que pendant la durée du cours, aucune surveillance n'est effectuée entre les cours*) :

- jusqu'à sa prise en charge par le professeur,
- dès son retour dans le couloir à la fin du cours.

En conséquence nous vous remercions d'être présents à chacun de ces moments.

La responsabilité des parents et/ou de l'accompagnant se verrait engagée pour tout fait dont l'enfant serait l'auteur ou la victime lorsqu'il a regagné le couloir.

### Correspondance :

- L'adresse mail indiquée lors de l'inscription servira de boîte aux lettres (*plus de papiers !*). Les informations diverses concernant les cours et l'Association y seront transmises (*annulation d'un cours...*).

**Pensez à consulter vos messages régulièrement particulièrement avant le cours, à renvoyer l'accusé de réception et à nous signaler vos changements d'adresse ou problème de réception.**

- Les numéros de téléphone, les adresses mail resteront confidentiels (liste cachée).
- Un tableau d'affichage est consultable au complexe Edouard LANDRAIN. Afin d'éviter les photocopies, nous y afficherons les informations. **Merci de le consulter.**

### Vol :

- Nous ne sommes pas responsables des objets personnels laissés dans le vestiaire.

**Le Bureau**